Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 252

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes
Autor: Daucourt, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251850

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 2 Novembre 1902 N° 252 Cinquième année

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS
DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 30me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 30me année *LE PAYS*

AVIS

Nous prévenons les lecteurs du **Pays,** *ainsi que le public en général, que l'***Histoire des Franches-Montagnes,** *que nous publions actuellement dans le* **Pays du Dimanche**, *aura un tirage à part, formant un beau volume, proprement imprimé.*

*Comme ce tirage sera restreint à un certain nombre d'exemplaires, les personnes qui désirent se procurer cet ouvrage, voudront bien s'adresser au plus tôt à l'éditeur, soit à l'***Imprimerie de la Société typographique de Porrentruy.** *Prix fr. 3. — l'exemplaire.*

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Le Prince par un rescrit, avait donné l'ordre aux différents Etats de l'Evêché, de préparer leurs cahiers ou papiers relatifs à leurs doléances. Le bailli de Saignelégier exécuta les ordres du Prince et fit savoir aux mécontents du Noirmont, de Saignelégier et autres qu'ils aient à lui remettre leurs cahiers de redressement des abus. Bien loin d'obéir les meneurs engagèrent les révolutionnaires à se rendre à l'appel de Renguer et à envoyer des députés qui, avec ceux d'Ajoie, de St-Ursanne, de Franquemont et de Malnuit, au nombre de 24, devaient, selon Rengguer, faire la majorité de la députation aux Etats.

Ils rédigèrent une protestation contre le refus que faisait le Prince de convoquer les Etats, contre l'appel des députés suisses et des troupes autrichiennes. Trois députés portèrent cette délibération au Prince, mais ils furent si mal reçus que l'assemblée des révolutionnaires prit d'autres mesures. Les populations du voisinage des Franches-Montagnes, d'Inderviler, Charquemont etc... menaçaient de venir prêter main forte aux révoltés du Noirmont et des autres lieux de la Montagne. Ce secours inattendu fit grandir l'insolence des exaltés qui refusèrent net de remettre au bailli de Saignelégier le cahier des doléances et lui firent savoir que les Franches-Montagnes s'en tiendraient uniquement à la charte de l'Evêque Imier de Ramstein, de 1384 et que les autres traités, notamment ceux de 1595 et de 1731, étaient abolis. Là-dessus le grand-bailli, M. de Kempf informa le Prince des agissements des révolutionnaires de son bailliage, par la lettre suivante.

« Monseigneur

« Comme les députés de la Franche-Montagne des Bois ne se sont non seulement pas mis en devoir de communiquer. ainsi qu'ils l'avaient promis solennellement, au Magistrat les griefs qu'ils prétendent présenter à la prochaine Assemblée des Etats de la Principauté : mais que par surcroît de perfidie ils ont montré le front et l'insolence de faire rouler tantôte l'un tantôt l'autre de leurs membres dans les différentes Communautés du Département, soit pour rafermir les mauvais sujets dans leurs sentiments pervers et opiniâtres, soit pour intimider et entraîner les bons, qui jusqu'à présent avaient la force de résister à la séduction ; il arrive par là que je n'ai pas encore pu avoir les délibérations des Communautés sur les quatre articles que Votre Altesse daigne proposer par son très gracieux Rescrit du 7 février dernier. Il n'y a que le Magistrat, qui a toujours donné les marques les plus sincères d'une soumission, fidélité et attachement inviolables qui supplie Votre Altesse de recevoir avec sa bonté ordinaire la déclaration et respectivement protestation, que je prends la respectueuse liberté de lui présenter ci-incluse.

« Les députés s'assemblent très fréquemment pour conférer de leurs négoces, ils travaillent on ne sait à quoi ni comment ; ils ne font part aux Communautés que de la moitié de leurs opérations, et de ce qui peut les flatter, ou induire en erreur ; et en un mot ils travaillent à leur pièce pour gagner des journées et perdre le Pays. L'on dit que leur but est de ne s'en tenir qu'à la seule lettre de fondation de la Montagne de l'année 1384, titres et traités postérieurs, comme par exemple le Traité de 1595, la transaction de 1731 etc. etc... et si ces pauvres gens s'aveuglent à ce point jusqu'à méconnaître les traités les plus authentiques et les plus sacrés, il sera, à mon avis, facile de les réduire, qui demande trop ne mérite rien ; et, si l'on peut rompre les Traités de 1595 et de 1731, la concession de l'Evêque Imier de 1384 peut également être annulée et par là Votre Altesse entrera dans la propriété de tous les fonds de la Montagne.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 10

LE GUIDE DE L'EMPEREUR

PAR

RENÉ BAZIN

Il entra dans Toul par la porte de France, traversa en diagonale la ville où les becs de gaz s'allumaient, et chercha pendant plusieurs minutes, dans la rue du Pont-de-Bois, quelle pouvait bien être la maison de la femme Hulin. Un petit juif qui jouait devant la porte d'un boucher le renseigna, et le conduisit au fond d'une cour, où s'élevait une vieille construction en briques dont la façade était moisie çà et là par l'égout des toits et des éviers.

— Maria Huber ? demanda M. Audouin à une grosse femme rouge, qui entr'ouvrit la porte et montra sa tête enveloppée d'un cache-nez. Maria Huber est revenue chez vous ?

— La petite Allemande ? Oui, je l'ai revue.

— Tant mieux ! dit M. Audouin en rougissant. Alors elle a fait un arrangement avec vous ? Elle a repris possession de sa chambre ?

— Non pas ! Il n'a pas été question de la loger. Elle m'a payé les huit francs qu'elle me devait, je lui ai rendu les mauvaises défroques que j'avais retenues en gage, elle a tout roulé en deux petits paquets, un pour chaque main, et elle a filé.

— Où ?

— A la gare donc ! Elle doit avoir passé la frontière. j'en jurerais. A cet âge-là, ça ne peut pas prendre son parti d'être lâchée.

— Et l'enfant ?

— Je ne sais pas ce qu'elle en a fait : elle ne l'avait pas.

Dans la cour où sa voix sonore, son accoutrement étrange avaient rassemblé quatre ou cinq locataires épiant les mots et les gestes du visiteur, le capitaine Audouin lança un juron formidable, et, rapprochant les sourcils, le visage en colère, cria :

— Répétez, pour voir si vous mentez !

La femme, intimidée par le voisinage de ce géant, qui tendait vers elle son masque de Japonais en colère, se recula en disant :

— Excusez, mon général... je ne peux pas pour vous plaire, vous dire qu'elle l'avait : elle ne l'avait pas !

Sans répondre, M. Audouin se retourna, et, à grandes enjambées, traversant la cour, suivant la rue du Pont-de-Bois, puis celle du Murot, se hâta vers le logis où Véronique devait l'attendre. Il courait, dans la nuit déjà sombre, que trouait çà et là le gros cube de rayons projeté par une boutique. Les passants qui reconnaissaient le légendaire M. Audouin, dans ce grand corps penché, la tête dans le vent, le manteau envolé et claquant en arrière, pensaient : Qu'a-t-il donc ? »

Ce qu'il a ? Il a peur. « Qu'est devenu l'en